

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
RELATIF A LA CAMPAGNE D'EMPLOIS ENSEIGNANTS 2019**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2019,

Vu le code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu l'avis du comité technique de l'Université Clermont Auvergne du 24 septembre 2018 ;

PRESENTATION DU PROJET

Campagne 2019 d'emplois enseignants

Campagne d'emplois enseignants 2019 - CT du 24 septembre, CA plénier du 28 septembre et CAC plénier du 06 novembre 2018

38 postes dont 9 postes second degré

27 postes enseignants-chercheurs : 15 MCF et 12 PR (16 postes proposés à labellisation)

2 postes PR au titre de la procédure tenure-track

Composante ou service de publication UCA	N° pour instances	N° de publication	Nature et localisation du poste si différente du lieu d'implantation de la composante	Discipline	Laboratoire	Art. de publication	Proposé à labellisation CAP 20 25	Date d'affectation	Observations
SCLV	PRCE 686	SD 686	SD	anglais				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
SCLV	PRCE 905	SD 905	UFRs de santé	anglais pour les UFRs de santé				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
UFR de chimie	31MCF 4447	31MCF 4447	MCF	section 31	ICCF	art.26 I-1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
ESPE	70 PR 0111	70 PR 0111	PR	section 70	ACTé	art. 46 1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
ESPE	PRAG 0049	SD 0049	SD ESPE antenne de MOULINS	Education à la santé				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019

Ecole universitaire de management	06PR196	06PR196	PR	section 06	CRCGM	art. 46 1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
Ecole de Droit	0100MCF018	0100MCF018	MCF	section 01	CMH	art.26 I-1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
Ecole de Droit	0200PR0003	0200PR0003	PR	section 02	CMH	art. 46 1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
EUPI	28PR0568	28PR0568	PR	section 28	IP	art. 46 4°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
Institut d'informatique	27PR 0841	27PR 0841	PR	section 27	LIMOS	art. 46 1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
Institut d'informatique	27MCF0719	27MCF0719	MCF	section 27	LIMOS	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	06MCF1220	06MCF1220	MCF	section 06	CRCGM	art.26 I-1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	27MCF1092	27MCF1092	MCF	section 27	LIMOS	art.26 I-1°	OUI	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019

IUT d'Allier	71MCF1077	71MCF1077	MCF	section 71	COMSOC	art.26 I-1°	NON	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	11MCF0001 dans l'attente création emploi	11MCF0001	MCF antenne de VICHY	section 11	IRHIM	art.26 I-1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	63PR0232	63PR0232	PR	section 63	LPC	art. 46 1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	71PR1072	71PR1072	PR antenne de MOULINS	section 71	COMSOC	art. 46 1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT d'Allier	PRAG 1156	SD 1156	SD	anglais				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
IUT de CLERMONT	2700MCF0909	2700MCF0909	MCF	section 27	LIMOS	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT de CLERMONT	29MCF1144	29MCF1144	MCF	29	LPC	art.26 I-1°	NON	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT de CLERMONT	61 MCF 1272	61 MCF 1272	MCF LE PUY	61	IP	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
IUT de CLERMONT	61000PR0397	61000PR0397	PR	section 61	IP	art. 46 1°	OUI	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019

IUT de CLERMONT	SD 0752	SD 0752	SD	Economie gestion Sciences économiques et sociales				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
IUT de CLERMONT	PRCE 0884	SD 0884	SD	Technologies et sciences de l'ingénieur				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
IUT de CLERMONT	PRAG 1111	SD 1111	SD	Technologies et sciences de l'ingénieur				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
UFR LCC	11MCF 0541	11MCF 0541	MCF	section 11	LRL	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR LCSH	08PR0323	08PR0323	PR	section 08	CELIS	art. 46 1°	OUI	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR LCSH	10PR0294	10PR0294	PR	section 10	CELIS	art. 46 1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR LCSH	07 PR0507	07 PR0507	PR	section 07	LRL	art.46 3°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR LCSH	17MCF0986	17MCF0986	MCF	section 17	PHIER	art.26 I-1°	NON	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR LCSH	PRCE 1035	SD 1035	SD	Cinéma - audiovisuel				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019

UFR PSSSE	16MCF0002 dans l'attente création emploi	16MCF0002	MCF	section 16	LAPSCO	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR PSSSE	16MCF0003 dans l'attente création emploi	16MCF0003	MCF	section 16	LAPSCO	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR STAPS	74MCF0574	74MCF0574	MCF	section 74	AME2P	art.26 I-1°	OUI	VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
UFR STAPS	SD 765	SD 765	SD	EPS				VACANT 01/09/2019	1 ère Campagne 2019
OPGC	37PR 0819	37PR 0819	PR	section 37	LAMP	art. 51 uniquement au titre de la mutation	OUI	S/VACANT 01/09/2019	Campagne synchronisée 2019
OPGC	CDD PR0807	CDD PR0807	PR	section 35	LMV	L 954 3		VACANT 01/09/2019	Procédure tenure track 2018 reportée en 2019
UFR de MATHS	CDD PR984	CDD PR984	PR	section 26	LMBP	L 954 3		VACANT 01/09/2019	Procédure tenure track 2019

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la nature et l'affectation de l'emploi ci-dessus désigné au titre de la campagne d'emplois 2019 de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Membres en exercice : 37

Votes : 32

Pour : 28

Contre : 1

Abstentions: 3

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2018-09-28-03

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*